

Conditions générales de vente

Article 1 - Objet et champ d'application

Le présent document (ci-après les « **CGV** ») définit les conditions générales de vente des prestations des conseils en aménagement et décoration d'espaces intérieurs proposés (ci-après « **les Prestations** ») par la société DecoForDesk, sise 3 rue du Pasteur Martin Luther King, 92700 Colombes, au Capital Social de 1.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 828 142 208, (ci-après la « **Société** »), à toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel (ci-après « **les Clients** »).

Toute signature d'un devis avec la mention « *bon pour accord* » par le Client qui reconnaît en avoir pris connaissance avant la signature du devis, vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes CGV,

Tout Client déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes CGV.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Toutefois, la version applicable aux Prestation(s) commandée(s) par le Client, est celle qui est en vigueur au jour de la signature du devis correspondant.

Article 2 - les Prestations

La Société propose des conseils en aménagement et décoration d'espaces de travail, et plus généralement d'espaces intérieurs, à ses Clients, et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et/ou de transformation ainsi que leur suivi.

Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du Client : réalisation de plans 2D, 3D, perspectives, visuels, proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, aide au choix des prestataires, préparation de dossier de déclaration de travaux...

La Société peut aussi mettre en relation son Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment.

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et la Société n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de la Société. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par la Société.

La Société peut enfin être mandatée par le Client pour assurer le suivi des travaux qui sont exécutés sur la base des conseils en aménagement qu'elle a fournis. Cette prestation d'assistance à la coordination des travaux fera l'objet d'une ligne distincte dans le devis que la Société fournira au Client.

Article 3 – Devis et Commande

La Société émet un devis, préalable et gratuit, détaillant les Prestations à réaliser sur la base des informations / cahier des charges fournis par le Client.

Chaque devis indique le type et l'étendue exacte(s) de(s) Prestation(s) retenue(s) par le Client, ainsi que le prix et la durée estimative de celle(s)-ci.

Le devis est valide 30 jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, il est nul et non avenu.

Tout devis signé par le Client vaut acceptation de Prestation(s) et matérialise la commande ferme et définitive du Client (ci-après « la Commande »), sous réserve le cas échéant de l'article 8.

La Société ne sera tenue d'exécuter la Commande qu'à réception de l'Acompte versé par le Client visé à l'article 6.

Seules les Prestations mentionnées sur la Commande sont dues par la Société au Client.

Article 4: Obligations du Client

Le Client est tenu de :

- déterminer le budget dont il dispose
- s'assurer du financement de l'opération et préciser si le financement est conditionné par un prêt
- donner à la Société tous les moyens d'accès aux locaux à aménager et à décorer
- respecter les délais de validation et de réception des prestations
- verser les montants visés à la Commande conformément à l'article 6

Article 5 - Prix

Les Prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes.

La Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les Prestations aux prix indiqués sur le devis qu'elle a fourni au Client et qui a été accepté par le Client pendant sa durée de validité.

Article 6 : Modalités de paiement

Le règlement des Prestations s'effectue par chèque à l'ordre de la Société ou par virement bancaire, sur le compte de la Société.

A la commande, le Client devra verser un acompte de 50% du montant global HT de la facture, le solde devant être payé à réception des prestations.

Toutes les factures sont payables à la date de leur réception.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement et ce, sans préjudice de tous autres dommages intérêts que la Société serait amenée à demander en cas de recouvrement judiciaire.

Article 7 : Report, modification et annulation des Prestations

Toute demande de report ou de modification de Commande est soumise à l'accord de la Société ainsi que, le cas échéant, à la signature d'un devis complémentaire.

En cas d'annulation de la Commande (sauf dans l'hypothèse d'une rétractation conforme à l'article 8), l'Acompte reste dû et l'ensemble des Prestations qui auraient été réalisées et qui dépasseraient le montant de l'Acompte seront intégralement payées par le Client à la Société.

Article 8 : Délai de rétractation (valable pour le consommateur)

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, « *le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25. Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de service* »

Article 9 – Assurances

La Société a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant les dommages directs causés au Client par la Société durant les Prestation(s), à l'exclusion de tous dommages indirects dont perte de chiffres, d'exploitation etc..

La souscription d'une assurance dommages ouvrage relève de la responsabilité exclusive du Client.

Article 10- Responsabilité

Les Prestations de la Société sont par nature des prestations de conseils et d'assistance. A ce titre, la Société s'engage selon une obligation de moyens à fournir ainsi les prestations convenues en faisant preuve du soin et de la compétence que l'on peut raisonnablement attendre d'elle.

Il est précisé que le Client ne pourra pas opposer à la Société des arguments subjectifs (par exemple de goûts) pour refuser de payer les prestations pour lesquelles il s'est engagé ou justifier de les recommencer, sans surcoût.

Lorsque la Société intervient sur la coordination des travaux, sa responsabilité ne peut notamment être recherchée par le Client (i) en cas de retard dans la réalisation des travaux et/ou de livraison du mobiliers, des accessoires ou matériaux (ii) en cas de désordres, malfaçons ou autres défauts d'exécution avérés ou (iii) en cas de non finalisation (inclus abandon) de travaux, l'ensemble de ces griefs relevant de la responsabilité exclusive des entreprises et prestataires avec lesquels le Client contracte directement (que leur choix ait ou non été suggéré par le Prestataire au Client).

La Société n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle.

Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé.

Enfin, lorsque la Société fournit des plans au client, ces plans n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le Client doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par la Société ne pourront se substituer en aucun cas aux plans

d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure. En conséquence, la responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par la Société sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société, tous préjudices confondus et cumulés, est limitée à 20% du montant facturé HT au Client au titre de la Commande.

Article 11 : Force majeure

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Article 12 : Droits de propriété intellectuelle

La Société détient la propriété des croquis, visuels et illustrations, y compris en 2D et en 3D réalisés, qu'elle réalise dans le cadre de ses Prestations.

Ces visuels pourront en conséquence être utilisés par la Société à des fins commerciales et publicitaires: diffusion sur site internet, catalogues, autres documents commerciaux.

Le Client s'interdit de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial, quel qu'il soit, tout ou partie des Prestations.

Article 13 – Protection des données à caractère personnel

La Société qui agit en tant que « Responsable du traitement » se conforme à la réglementation applicable en matière de protection des Données personnelles notamment aux dispositions de la Loi Informatique & Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

La Société s'emploie à traiter les Données personnelles avec diligence et de manière confidentielle.

Les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel sont les suivantes : identification des Clients, réalisation des Prestations commandées par le Client, prospection et/ou envois d'informations aux Clients.

Les Données à caractère personnel sont notamment, le nom, prénom, téléphone, adresse, adresse email, coordonnées bancaires du Client.

La base juridique du traitement est le suivant :

- le traitement est nécessaire à l'exécution de la relation contractuelle entre la Société et le Client
- le traitement est nécessaire à protéger les intérêts légitimes de la Société en lui permettant de conserver la preuve des transactions avec le Client et/ou le cas échéant procéder au recouvrement

- le traitement est nécessaire pour permettre à la Société de se conformer aux exigences légales et comptables auxquelles elle est soumise.

Les destinataires des données à caractère personnel sont la Société, ainsi que ses éventuels sous-traitants et partenaires qui mettent en place les mesures appropriées dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les données à caractère personnel sont conservées par la Société durant la réalisation des Prestations, objet de la Commande, et tant que les obligations légales et/ou comptables auxquelles elle est soumise l'imposent.

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès aux données, d'un droit de rectification ou d'effacement des données, d'un droit à la limitation du traitement ; d'un droit à la portabilité des données, sous réserve de son consentement, un droit de retrait à tout moment de son consentement au traitement de ses données à caractère personnel. Le Client peut exercer ses droits, au moyen d'une demande effectuée par ses soins, accompagné d'une copie de sa carte d'identité, par courrier à l'adresse suivante DECOFORDESK, 3 rue du Pasteur Martin Luther King, 92700 Colombes ou par email jennifer@decofordesk.com.

Le Client est informé du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle laquelle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris 07.

Article 14 : nullité et modification du contrat

Si l'une des dispositions des présentes CGV vient à être annulée et déclarée caduque, les autres dispositions demeurent valables et produisent leurs effets normaux.

Article 15 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception d'un courrier recommandé avec avis de réception précisant le différend, celui-ci sera porté devant le Tribunal de commerce de Nanterre.